



Contrat Paniers Légumes Avril 2020 – septembre 2020

entre **Jérôme Bonament**
Ferme de Marcilly – 45340 Beaune La Rolande
et **Les adhérents de l'AMAP En Seine, brin d'Orge !**
47, avenue du 18 avril – 91200 Athis-Mons

Jérôme Bonament a débuté une activité de maraîchage bio en 2013. Il cultive 1,5 hectares dont 90% sont réservés pour des AMAP. L'exploitation est certifiée biologique et contrôlée par Ecocert (Lieu-dit Lamothe Ouest – 32600 L'Isle Jourdain).

OBJET DU CONTRAT

- L'objet de ce contrat est un abonnement, pour toute une période, à une livraison hebdomadaire de légumes. Chaque semaine, les légumes récoltés par Jérôme Bonament au titre de l'AMAP seront partagés au prorata des adhérents-contractants, chaque part (constituée d'au moins 4 produits de l'exploitation) formant un « panier hebdomadaire ».
- **Le prix du petit panier hebdomadaire de 4 légumes minimum est fixé à 8 €.**
- **Le prix du grand panier de 4 légumes minimum en quantité double ou diversifiés est fixé à 16 €.**
- **L'abonnement porte sur des paniers hebdomadaires livrés du 9 avril 2020 au 24 septembre 2020**
- Sauf contre-ordre, la livraison aura lieu le jeudi soir aux Travées, rue du docteur Vinot à Juvisy-sur-Orge – à côté de la caserne des pompiers – entre 19h00 et 20h30.

ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR.

- Produire les légumes selon le cahier des charges de l'agriculture biologique.
- Être transparent sur les méthodes de travail et sur les prix.
- Livrer les paniers (au minimum 4 produits frais, de saison, bio, de l'exploitation ou exceptionnellement de partenaires) chaque semaine, à l'heure et au lieu prévus.
- Être présent lors de la distribution.

ENGAGEMENTS DE L'ADHÉRENT (cf. règlement intérieur de l'AMAP ESBO)

- S'engager pour toute la durée du contrat.
- Pré-payer la récolte prévue.
- Venir chercher son panier à la date prévue de livraison (les adhérents sont responsables de leur panier; en cas d'absence ils peuvent le faire prendre par une autre personne ou le proposer aux intermittents du panier qui peuvent être contactés via le site web de l'association – www.enseinebrindorge.fr).
- Participer régulièrement à la distribution des produits de 19h à 20h30.
- Être compréhensif vis-à-vis des possibles aléas climatiques et autres imprévus inhérents à l'activité agricole.

SOUSCRIPTION ET PAIEMENT

- Le paiement s'effectue au moment de la souscription par **5 chèques de 40 € (petits paniers) ou 80€ (grands paniers)** (chaque chèque correspond à 5 paniers) **libellés à l'ordre de « Jérôme Bonament ».**
- **Tous les chèques sont à remettre avec le contrat signé.** Ils seront gardés par l'association qui les donnera au producteur à partir de la première livraison, au rythme de 1 toutes les cinq livraisons.

Je, soussigné(e) membre adhérent de l'association «AMAP En Seine Brin d'Orge » à jour de ma cotisation 2019/2020

Nom : N° adhérent :

Adresse :

Courriel : Tél :

- Souscris à un abonnement d'un petit panier hebdomadaire pendant 25 semaines.**
- Souscris à un abonnement d'un grand panier hebdomadaire pendant 25 semaines.**

Cet abonnement me donne droit à ma part de légumes de saison, de qualité et diversifiés et me permet de connaître notre agriculteur partenaire. Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. J'accepte d'en assumer les risques sachant toutefois que je recevrai ma juste part de la récolte.

Fait à Juvisy-sur-Orge le

Signature de l'adhérent

Signature du producteur